



Règlement du visiteur Maison du Roi et Musée du Costume et de la Dentelle

Un musée est un lieu de culture, d'éducation et de méditation. C'est pourquoi on attend du visiteur un comportement adéquat. Dans cet esprit le personnel du musée s'efforce de faire régner la sérénité pour que le visiteur profite au maximum de sa visite. La discipline exigée place au premier plan le respect du patrimoine mais aussi le respect des autres visiteurs.

Accessibilité:

- Le musée n'est pas accessible aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés.
- Les animaux si petits soient-ils ne sont pas admis dans le musée, à l'exception des chiens-guides.
- L'accès peut être refusé à toute personne sous influence manifeste d'alcool ou de drogue.

Accompagnement des enfants:

- Les enfants visitant le musée en groupe (écoles / mouvements de jeunesse, etc.) doivent être surveillés en permanence par leurs accompagnateurs.
- L'ascenseur du Musée du Costume et de la Dentelle ne peut être utilisé par des enfants de moins de 14 ans non accompagnés.

Introduction d'objets divers:

Les objets qui pourraient causer des dommages aux oeuvres d'art ou/ et à l'intérieur du musée ne peuvent être introduits dans le musée. Ils doivent obligatoirement être déposés dans les casiers à cet effet ou confiés à l'accueil. Cependant le musée dégage toute responsabilité en cas de vol, déprédation, etc. aux dits objets:

- parapluies et autres objets pointus et/ou de grandes dimensions
- grands sacs à dos, paquets, sacs, valises
- toutes poussettes d'enfants

On fera exception pour les fauteuils roulants et cannes et/ou béquilles.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, la direction se réserve le droit de faire inspecter les sacs, mallettes, serviettes, etc. des visiteurs (dans le respect des dispositions de l'article 8 § 6, 7, 8 et 11 de la loi de 10 avril 1990).

Nourriture - boissons

Il est interdit de manger et/ ou de boire dans le musée.

Département Culture-Jeunesse-Loisirs-Sports / Departement *Cultuur-Jeugd-Ontspanning-Sport* / Department of Culture-Youth-Leisure-Sport

Musées de la Ville / Musea van de Stad

Rue du Poivre 1 Peperstraat

Bruxelles B-1000 Brussels

Belgium

T +32 2 279 43 50

F +32 2 279 43 62

W www.brucity.be

Fumer

Il est interdit de fumer dans le musée.

Photos

Il est interdit de photographier avec flash dans le musée.

G.S.M.

L'usage de G.S.M. est interdit dans le musée.

Comportement des visiteurs

- Il est interdit de toucher aux oeuvres exposées ainsi qu'aux appareils et installations techniques.
- On ne peut courir, ni jouer, ni crier dans le musée.
- Pour des raisons de sécurité, les groupes veilleront à ne pas encombrer le passage ainsi que les escaliers. Ceci concerne aussi le perron et l'escalier de l'entrée.

Connaissance du règlement

Chaque visiteur peut à tout moment prendre connaissance du règlement et en obtenir copie. Il est prié de s'y conformer. Ce règlement sera envoyé aux organisateurs de visites en groupe préalablement à leur visite.

Ce règlement a été approuvé par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles le 14 juin 2012 et par le Conseil Communal le 02 juillet 2012.

Département Culture-Jeunesse-Loisirs-Sports / Departement *Cultuur-Jeugd-Ontspanning-Sport* / Department of Culture-Youth-
Leisure-Sport

Musées de la Ville / Musea van de Stad

Rue du Poivre 1 Peperstraat

Bruxelles B-1000 Brussels

Belgium

T +32 2 279 43 50

F +32 2 279 43 62

W www.brucity.be